

**PROGRAMME**  
2023-2028

# PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2023 - 2028

de la Communauté de Communes du Thouarsais

## « COMMENT DIMINUER NOTRE PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ? »

Vous avez une idée à proposer, une remarque à formuler, une expérience originale à relayer ?

Donnez votre avis en ligne sur le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) jusqu'au 02 décembre 2022. Votre contribution permettra d'enrichir le projet que propose la Communauté de Communes du Thouarsais avant son adoption définitive en décembre 2022.

En décembre 2022, la Communauté de Communes du Thouarsais adoptera son 3<sup>e</sup> programme de réduction des déchets. Du 14 novembre au 02 décembre 2022, elle mettra à disposition des habitants de son territoire un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2023 - 2028,

Donnez votre avis !

Chaque habitant du Thouarsais jette aujourd'hui en moyenne **511kg** par an

En 40 ans, la quantité moyenne de déchets produite par chaque français a doublé ! Aujourd'hui, sur le Thouarsais, chaque habitant produit en moyenne 511 kg par an, hors gravats (donnée 2021).

Avec ce 3<sup>e</sup> programme de réduction des déchets, la CCT veut diminuer de 20% les tonnages de déchets ménagers collectés d'ici 2030. Sont notamment ciblés : les déchets alimentaires, les emballages et plastiques, les textiles et objets réemployables. Pour parvenir à cet objectif ambitieux, **il faut l'adhésion de tous et l'engagement de chacun !**



### C'EST QUOI LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ?

C'est éviter qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet. On se situe donc en amont du cycle de vie des objets, au stade de leur production, de leur distribution et de leur consommation, bien avant de trier, de recycler ou de valoriser des déchets. En résumé, la grande idée de la prévention, c'est que « **le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas** » !

### QUI EST CONCERNÉ ?



Pour diminuer la production de déchets, chacun à son niveau est concerné :

- > les entreprises qui produisent ou distribuent des biens,
- > les consommateurs qui achètent ces biens.

### DE QUELS DÉCHETS PARLE-T-ON ?

Le PLPDMA concerne les déchets qui sont de la compétence de la Communauté de Communes du Thouarsais :

- > les déchets des habitants (dits «ménagers»), ordures ménagères ou déchets triés dans le cadre du tri sélectif,
- > les déchets des entreprises, administrations et collectivités collectés en même temps que ceux des habitants (dits «assimilés»).

Les déchets du bâtiment, industriels, agricoles ou de santé ne sont donc pas concernés par ce programme.

# LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS EN DÉTAIL

## QUELS SONT LES PRINCIPAUX OBJECTIFS EN CHIFFRES D'ICI 2030 ?

- > Réduire de 20 % les déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010 soit 377,6 kg/ an/ habitant de déchets (hors gravats) en 2030 contre 472 kg en 2010 (511 kg en 2021).
- > Atteindre 65% de déchets triés
- > Diviser par 5 le gaspillage alimentaire
- > Créer des sites de compostage collectif
- > Doter 100% des habitants d'une solution de tri des biodéchets

## COMMENT Y PARVENIR ?



- 1 - METTRE EN PLACE ET RENFORCER LES ACTIONS EMBLÉMATIQUES FAVORISANT LA CONSOMMATION RESPONSABLE**
- > Réduire la distribution d'imprimés publicitaires non sollicités
  - > Renforcer le dispositif « Zéro déchet »
  - > Sensibiliser les citoyens de manières transversale (écoles, marchés, semaine européenne de la réduction des déchets, etc...).



- 2 - LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**
- > Sensibiliser sur l'image des déchets de restauration collective (accompagner 5 écoles/an)
  - > Soutenir ou mettre en place les bonnes pratiques sur le territoire (marché de troc, dons, etc...)
  - > Étude de faisabilité interne / création de Doggy bags floqués CCT (gaspillage dans les restaurants)



- 3 - ÉVITER LA PRODUCTION DES DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS**
- > Poursuivre les opérations de broyage sur placettes (renforcer la communication)
  - > Soutenir la substitution de haies monospécifiques par la plantation de haies vives diversifiées
  - > Achat ou location de broyeurs de branches (gestion de proximité entre voisins ou avec une association)
  - > Gestion de proximité des déchets verts (collecte et broyage de sapins dans les communes et broyage en déchèteries)
  - > Développer le compostage collectif
  - > Poursuivre le déploiement du compostage individuel



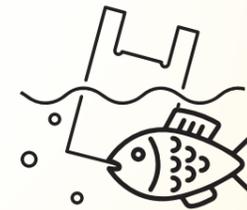
- 4 - AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS**
- > Soutenir la création de nouveaux ateliers de réparation pour mailler le territoire
  - > Aménager des sites de réemploi sur les déchèteries
  - > Mettre en place une collecte d'encombrants



- 5 - UTILISER LES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES**
- > Développer la tarification incitative (consolider cette action sur le programme)
  - > Développer la redevance spéciale incitative auprès des professionnels
  - > Mettre en place une limitation des passages en déchèteries pour inciter les usagers à moins produire



- 6 - ÉCO EXEMPLARITÉ EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS**
- > Réduire les déchets de l'administration sur le territoire (sensibiliser les Élus, agents des communes et de la collectivité)
  - > Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans la politique d'achat public.

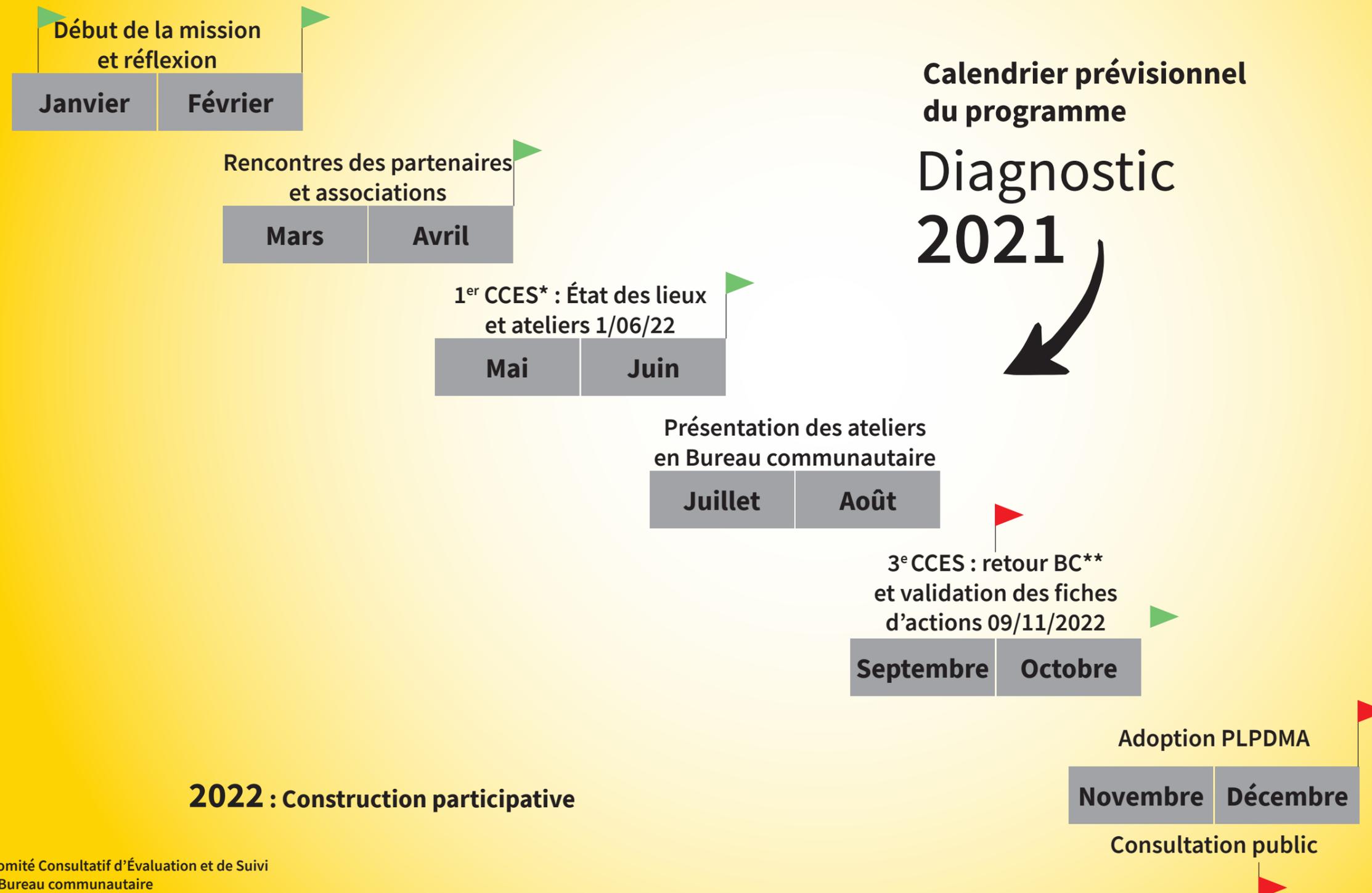


- 7 - RÉDUIRE DES DÉCHETS MARINS**
- > Montrer sur l'espace public les déchets sauvages collectés
  - > Renforcer la signalétique sous forme de panneaux ou bien Street art « Ici commence la mer »
  - > Renforcer notre soutien aux associations qui collectent les dépôts sauvages



- 8 - RÉDUIRE DES DÉCHETS DES ENTREPRISES**
- > Soutenir la démarche en faveur de la réduction des déchets dans les entreprises (partenariat avec l'association RECTO-VERSO)

# COMMENT CE PROJET DE PRÉVENTION DES DÉCHETS A-T-IL ÉTÉ ÉLABORÉ ?

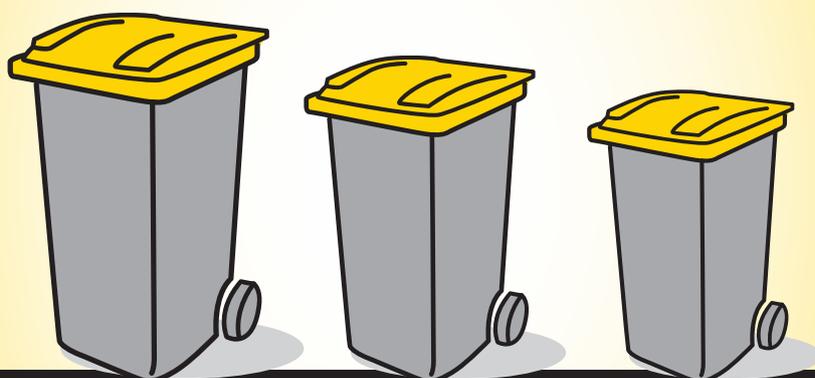


## Après la consultation :

- > Enrichissement du projet de PLPDMA avec les avis des citoyens et acteurs qui seront exprimés lors de la consultation
- > 06 DECEMBRE 2022 : Adoption définitive du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés en Conseil Communautaire
- > 2023 - 2028 : Mise en œuvre des actions, suivi et réunions annuelles de la Commission Consultative.

\*Comité Consultatif d'Évaluation et de Suivi  
\*\* Bureau communautaire

# PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2023 - 2028



*Réduisons  
nos déchets ensemble !*

**Chaque avis compte !  
Merci de votre participation**